



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (L. 181-10-1 du code de l'environnement)

Une consultation du public au titre de l'article L. 181-10-1 du code de l'environnement relative aux demandes d'autorisation environnementale, au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement, concernant le projet d'aménagement d'un bassin d'infiltration des eaux pluviales, sur le territoire de la commune de Boivre-la-Vallée (parcelle n° 51 section 056AB), est organisée du **lundi 11 mai 2026 à 9h au mardi 11 août 2026 à 17h**. Ce projet est déposé par la commune de Boivre-la-Vallée. Ce projet étant soumis à évaluation environnementale, l'étude d'impact et son résumé non technique figurent au dossier mis à la consultation du public.

Pendant la durée de la consultation, le dossier et toute autre information utile relatif à ce projet soumis à autorisation environnementale seront consultables sur le site internet dédié à la consultation : <https://www.registre-numerique.fr/bassin-blv>, adresse mail de dépôt des contributions: bassin-blv@mail.registre-numerique.fr et également accessible depuis le site internet des services de l'État en Vienne (<https://www.vienne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-Loi-industrie-verte-LIV/IOTA>)

Les observations, propositions et contre-propositions du public, pourront être déposées pendant toute la durée de la consultation :

- sur le registre dématérialisé (<https://www.registre-numerique.fr/bassin-blv>)
- lors des réunions publiques et de la permanence organisée par le commissaire enquêteur
- ou être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Boivre-la-Vallée, siège d'enquête – 2 Place de la Mairie – LAVAUSSEAU 86470 BOIVRE-LA-VALLÉE avec la mention « Bassin d'infiltration de Boivre-la-Vallée ».

Les observations et propositions du public émises par courrier postal, ou par tout autre moyen sont consignées par le commissaire enquêteur sur le site internet dédié à la consultation.

Monsieur Dominique PAPET, désigné commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif de Poitiers en date du 24 mars 2026, organisera deux réunions publiques avec la participation du pétitionnaire :

- **réunion publique d'ouverture de la consultation, mardi 19 mai 2026 à partir de 18h00 (Salle des fêtes de La Chapelle-Montreuil - 86470 Boivre-la-Vallée)**
- **réunion publique de clôture de la consultation, le jeudi 6 août 2026 à partir de 18h00 (Salle des fêtes de La Chapelle-Montreuil - 86470 Boivre-la-Vallée)**

Il se tiendra à la disposition du public selon le calendrier suivant :

Mairie annexe de La Chapelle-Montreuil 3C rue de la Mairie 86 470 BOIVRE-LA-VALLÉE	Permanences lundi 11 mai 2026 de 9h à 12h mardi 11 août 2026 de 14h à 17h
--	---

En cas d'impossibilité majeure de M. PAPET, le commissaire enquêteur suppléant désigné, Madame Annick VALETTE poursuivra la consultation.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront rendus publics sur le site internet de la consultation au plus tard à la date de la publication de la décision.

Coordonnées de l'autorité compétente pour prendre la décision et auprès de laquelle il est possible d'obtenir des précisions sur les conditions dans lesquelles les observations et propositions peuvent être émises : Préfet de la Vienne – SGAD/BE - 7 place Aristide Briand – 86000 POITIERS ou pref-environnement@vienne.gouv.fr .

La décision d'autorisation environnementale assortie du respect des prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté du Préfet de la Vienne - 7 place Aristide Briand – 86000 POITIERS.

Des informations pourront être demandées auprès de NCA Environnement, organisme mandaté par la commune de Boivre-la-Vallée, 11 Allée Jean Monnet 86170 NEUVILLE-DE-POITOU représentée par Madame Luna BRZOZOWSKI, tél : 06.41.23.17.22 et mail : l.brzozowski@nca.fr